

Compte rendu conseil municipal

Séance du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 24 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Etaient présents :** Madame et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, BADAUD Michel, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves, MICHAUD Cédric, SIMON Karen, PAYANT Laurent, BOUILLER Dominique, COUDOUR Thierry.
- **Etaient absents excusés :** Madame GAUDARD Gersande, qui a donné procuration à Madame SIMON Karen – Madame MANIZAN Pauline – Monsieur MICHAUD Cédric.
- Monsieur GAUDARD Yves est nommé secrétaire de séance.
- Le compte rendu de la séance du 17 février 2022 est adopté à l'unanimité.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 10 ET 24 AVRIL 2022

Monsieur le Maire rappelle que le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 19 h. Les tours de gardes sont organisés.

EMBAUCHE D'UN AGENT COMMUNAL

Comme il a été décidé lors du Conseil Municipal du 17 février dernier, Monsieur Yves DAVAL sera embauché dès la fin de son contrat aidé, soit le 17 avril 2022, pour 18h hebdomadaires. Le CDG 42 a été consulté afin de connaître les différents contrats de travail qu'il est possible d'établir : un contrat pour accroissement temporaire d'activité d'une durée d'un an pourrait être établi.

L'embauche de Monsieur Yves DAVAL est à nouveau discutée, et après que tous les membres se soient exprimés, un vote à bulletin secret est organisé. Son résultat est le suivant : 9 voix pour l'embauche de Monsieur Yves DAVAL du 17 avril 2022 au 16 avril 2023 en contrat pour accroissement temporaire d'activité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

. COMMUNE :

Le compte administratif de l'année 2021 est présenté. Il fait apparaître un excédent de 39 332,83 € en section de fonctionnement et un déficit de 19 361,91 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2021 établi par le Receveur Municipal est adopté à l'unanimité.

. ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Le compte administratif de l'année 2021 est présenté. Il fait apparaître un excédent de 9 205,98 € en section d'exploitation et un excédent de 6 994,73 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2021 établi par le Receveur Municipal est adopté à l'unanimité.

. SPANC :

Le compte administratif de l'année 2021 est présenté. Il fait apparaître un excédent de 501,50 € en section de fonctionnement. Il est adopté à l'unanimité.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

Le compte de gestion 2021 établi par le Receveur Municipal est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire expose que les taux des taxes communales (taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) doivent être fixés pour l'année 2022.

Il rappelle les taux fixés pour l'année 2021 : TFB 23,45 % TFNB 26,37 %

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident d'appliquer une augmentation de 2 % pour l'année 2022. Le taux sont donc fixés comme suit : TFB 23,92 % TFNB 26,90 %

QUESTIONS DIVERSES

. Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion du CCAS qui s'est tenue le 23 mars :

Le colis qui a été distribué pour Noël aux aînés a été bien apprécié. En 2022, 77 personnes seront bénéficiaires. Des bons cadeaux d'une valeur de 40 € seront distribués aux 2 familles qui ont eu un bébé en 2021.

Le compte administratif 2021 et le budget 2022 ont été adoptés.

Une subvention exceptionnelle de 300 € sera versée au CCAS de Roanne pour venir en aide aux déplacés ukrainiens logés en région roannaise. En plus cette subvention, le CCAS se charge de collecter un certain nombre de produits de première nécessité en faveur de la population ukrainienne (denrées alimentaires non périssables (conserves...), couvertures, nourriture pour bébés, articles d'hygiène (gel douche, dentifrice...), pansements, compresses.... Ces produits pourront être déposés en mairie, puis acheminés sue les associations roannaises chargés de la collecte. Une information sera faite auprès des journaux et de panneau Pocket Suite au succès rencontré lors de l'après-midi détente du 17 novembre dernier, une prochaine rencontre sera organisée le mercredi 20 avril dans l'après-midi (sans doute à la salle des fêtes).

. La fête des classes en 2 et en 7 sera organisée le samedi 11 septembre prochain. La salle des fêtes sera prêtée gratuitement.

. Monsieur Michel BADAUD, membre des commissions Tourisme et Culture de la CCVAI donne connaissance des dernières décisions : Monsieur Georges BERNAT, Président de la CCVAI a enlevé les délégations à Monsieur Dominique FRAISE, vice-président. Monsieur BADAUD et les autres membres s'interrogent sur le devenir de ces commissions dynamiques et porteuses de projets.

Une chasse aux œufs sera organisée dans notre commune par l'Association APAI (Au Pays d'Aix et Isable) le lundi de Pâques (18 avril). Un circuit pédestre sera balisé. 2 questionnaires seront établis selon l'âge des enfants. Environ 120 enfants sont attendus. Ce même jour, un salon du livre avec la présence d'écrivains locaux sera organisé par la Médiathèque des Vals d'Aix et Isable. Un barnum sera installé sur le jeu de boules. Un arrêté de circulation et de stationnement sera pris.

. Ecole : une visite de labellisation E3D (Education au Développement Durable) de l'école maternelle de Souternon aura lieu le lundi 28 mars 2020 à l'école.

. Du ménage a été fait à la salle des fêtes. De la peinture sur les tubes métalliques et les portes extérieurs s'avère nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

